10428 - Il est interdit de s’incliner devant un autre qu’Allah

question

Peut-on s’incliner pour saluer une personne respectée ou âgée ou l’un des parents au lieu de dire : as-salamou alaykoum wa rahmatou Allah wa barakatouhou ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le salut habituel consiste à dire : as-salamou alaykoum wa rahmatou Allah wa barakatouhou en vertu de la parole du Très Haut : Quand donc vous entrez dans des maisons, adressez-vous mutuellement des salutations venant d' Allah, bénies et agréables. C' est ainsi qu' Allah vous expose Ses versets, afin que vous compreniez. (Coran, 24 :61). Les hadith ont bien expliqué ce salut. S’agissant du fait de s’incliner, il n’est permis que si la personne que l’on entend saluer ne peut pas se lever à cause de son âge ou s’il s’agit de l’un des parents que l’on n’aime pas amener à se lever ou auquel on ne veut pas donner la peine de se mettre debout pour vous serrer la main ou vous donner l’accolade. Si vous vous inclinez pour lui baiser la tête ou le visage en signe de respect et pour tenir compte du droit qu’il a sur vous, l’on ne peut pas considérer cela comme un geste à but cultuel. Nul doute que le fait de s’incliner est un acte d’adoration pour Allah, le Très Haut au même titre que la génuflexion. Si on s’incline devant quelqu’un sans la poignée de main ni le baiser, cela revient à vénérer cette personne-là. Ce qui constitue une shirk.